

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AG BUSINESS INVEST PRIVATE, un produit d'assurance d'AG Insurance SA, ci-après dénommée "AG", entreprise d'assurance belge, Bd. E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles Belgique, www.aginsurance.be. Appelez le 071/27.61.72 pour de plus amples informations. Ce document d'informations clés est d'application au 24/10/2020. L'autorité de contrôle est la FSMA, l'Autorité des services et marchés financiers, rue du Congrès 12-14 1000 Bruxelles.

En quoi consiste ce produit?

Type : opération de capitalisation (branche 26) avec un rendement garanti par l'entreprise d'assurances, soumise au droit belge. Ce produit ne peut être souscrit que si, au même moment, un contrat AG Safe + (branche 21) est souscrit.

Objectifs : placement d'argent, sur une période de 8 ans, de manière sécurisée, potentiellement augmenté d'une participation bénéficiaire annuelle.

Taux d'intérêt garanti de 0,25% attribué à partir du jour de la réception de la prime nette (versement hors coûts d'entrée et taxe sur prime) et au plus tôt à partir de la date de prise de cours du contrat, moyennant une formule d'intérêts composés.

La participation bénéficiaire variable peut être attribuée annuellement en fonction de la conjoncture économique et des résultats de l'entreprise. Pour qu'elle soit prise en considération, votre contrat doit être en vigueur au 31 décembre de l'année concernée. Les contrats qui arrivent à échéance obtiennent un prorata de la participation bénéficiaire. La participation aux bénéfices n'est pas garantie et peut changer chaque année.

Le rendement dépend donc du taux d'intérêt garanti, de l'éventuelle participation bénéficiaire et de la période de détention effective du produit. Vous trouverez une illustration du rendement dans la rubrique « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter? » dans le tableau des scénarios de performance. L'impact de l'éventuelle participation bénéficiaire est repris dans le scénario favorable.

Investisseurs de détail visés : cette opération de capitalisation s'adresse aux sociétés de droit belge, dont les représentants ont une connaissance suffisante de la branche 26, notamment sur les notions de rendement, risque et coût. Ces sociétés souhaitent placer leur argent, pendant 8 ans, de manière sécurisée et veulent offrir une solution d'investissement des bénéfices distribués à leur(s) dirigeant(s) actionnaire(s). Si la participation bénéficiaire est faible, voire nulle, il est possible que le capital payé soit inférieur au montant total investi à cause des taxes, frais et taux actuels.

Avantages et coûts : cette opération de capitalisation a une durée de 8 ans.

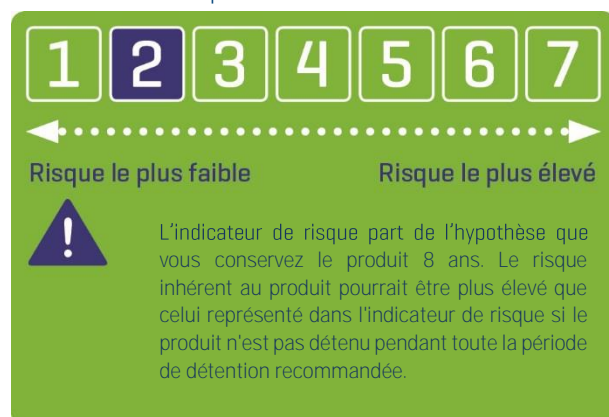
La durée, le terme du contrat, ainsi que le capital que le preneur de ce contrat reçoit au terme, ne dépendent pas de la vie ou du décès d'une personne déterminée.

Au terme du contrat, seront versés au preneur, la/les prime(s) nette(s) [= versement hors frais d'entrée dus] et l'intérêt garanti capitalisé diminué des éventuels rachats, après prélèvement des retenues obligatoires. Ce montant peut être augmenté de la participation bénéficiaire.

Le montant de ces prestations figure dans la section «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?». Le rendement n'est pas influencé par le montant de la prime versée. Cependant, le rendement de l'investissement peut être impacté si vous effectuez vos versements en une seule fois ou de manière périodique. Le contrat ne peut pas être résilié unilatéralement par AG sauf durant 30 jours à partir de la réception du formulaire d'inscription ou de la police présignée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Investissement: 10.000 € - Prime d'assurance : n.a.

Scénarios en cas de vie		1 an	4 ans	8 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	9.434 €	9.362 €	9.516 €
	Rendement annuel moyen	-5,66%	-1,63%	-0,62%
Scénario défavorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	9.434 €	9.362 €	9.516 €
	Rendement annuel moyen	-5,66%	-1,63%	-0,62%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	9.434 €	9.362 €	9.516 €
	Rendement annuel moyen	-5,66%	-1,63%	-0,62%
Scénario favorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	9.541 €	9.793 €	10.389 €
	Rendement annuel moyen	-4,59%	-0,52%	0,48%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si AG n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les contrats de capitalisation font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs.

En outre, les preneurs disposent d'un privilège sur l'ensemble des actifs de l'assureur.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Scénarios	Investissement de 10.000 €		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	590 €	737 €	681 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	5,91%	1,89%	0,87%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,37%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	n.a.	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction du portefeuille	n.a.	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,50%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans

Nous recommandons une période de détention de 8 ans afin de permettre à la prime versée d'avoir le temps d'être capitalisée. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée, cela peut avoir un impact sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à la fin de la période de détention recommandée : voir la section «Que va me coûter cet investissement?».

Un rachat libre partiel avec réinvestissement est possible si les conditions suivantes sont satisfaites:

- la valeur de rachat demandée s'élève au minimum à 600 € bruts
- la valeur de rachat demandée ne peut dépasser 85 % de la réserve totale du contrat
- une réserve minimum de 600 € doit subsister dans le contrat.

Des rachats libres périodiques sont possibles à des dates préétablies aux conditions suivantes:

- minimum 600 € par rachat
- maximum : au moment où intervient le premier rachat périodique, la somme de tous les rachats périodiques jusqu'au terme ne peut pas dépasser la réserve du contrat à ce moment
- périodicité annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle.

Le preneur peut demander le rachat total ou le rachat total avec réinvestissement.

Un rachat total ou partiel avec réinvestissement est un rachat dans le AG Business Invest Private sur lequel il n'y a pas de frais de rachat ni de correction financière à la condition que, dans les trente jours qui suivent ce rachat, un montant déterminé soit versé sur le contrat AG Safe + repris dans les conditions particulières du contrat AG Business Invest Private.

Le montant du versement sur le contrat AG Safe + est déterminé de la façon suivante :

- si aucun rachat libre partiel ou périodique n'a été effectué durant cette année civile, ce montant doit être égal à minimum 70 % et maximum 100 % de la valeur de rachat théorique, diminuée du précompte mobilier dû, dans le AG Business Invest Private ;
- si un ou plusieurs rachat(s) libre(s) partiel(s) ou périodique(s) a (ont) déjà été effectué(s) durant cette année civile, ce montant doit être équivalent à la valeur de rachat théorique, diminuée du précompte mobilier dû dans le AG Business Invest Private.

Si le versement sur le AG Safe + répond aux conditions mentionnées ci-dessus, les taux d'intérêts garantis qui étaient garantis sur la valeur de rachat théorique provenant du AG Business Invest Private sont proportionnellement maintenus.

L'indemnité de rachat s'élève à 250 €.

Ne sont toutefois pas soumis à cette indemnité de rachat :

- Sur une période de un an, le ou les rachats libres [partiels/périodiques], de maximum 10 % de la réserve brute du contrat constituée soit au 31/12 de l'année civile précédente, soit à la date de prise de cours du contrat en ce qui concerne les rachats effectués pendant l'année de conclusion du contrat avec un maximum de 100.000 €. Cette exemption à l'application de l'indemnité en cas de rachat ne s'applique que pour autant qu'aucun rachat avec réinvestissement n'ai déjà été effectué la même année civile.
- Le ou les rachats avec réinvestissement lorsqu'un montant déterminé est versé sur le contrat AG Safe + mentionné aux conditions particulières dans un délai de 30 jours calendrier à compter du jour du paiement de la valeur de rachat théorique au preneur du contrat AG Business Invest Private.

Les rachats peuvent être demandés via votre intermédiaire moyennant le respect des formalités nécessaires.

Indemnité de rachat particulière: une correction financière peut être appliquée sur le rachat (partiel ou total) pendant toute la durée du contrat. La valeur de rachat est alors corrigée par un facteur reflétant l'évolution des taux d'intérêt du marché.

Ne sont toutefois pas soumis à cette correction financière :

- Chaque année, le ou les rachats libres (partiels/périodiques), de maximum 10 % de la réserve brute du contrat constituée soit au 31/12 de l'année civile précédente, soit à la date de prise de cours du contrat en ce qui concerne les rachats effectués pendant l'année de conclusion du contrat avec un maximum de 100.000 €. Cette exemption à l'application de l'indemnité en cas de rachat ne s'applique que pour autant qu'aucun rachat avec réinvestissement n'ai déjà été effectué la même année civile.
- Le ou les rachats avec réinvestissement lorsqu'un montant déterminé est versé sur le contrat AG Safe + mentionné aux conditions particulières dans un délai de 30 jours calendrier à compter du jour du paiement de la valeur de rachat théorique au preneur du contrat AG Business Invest Private.

Comment puis-je introduire une réclamation?

Pour toute question vous pouvez, en première instance, vous adresser à votre intermédiaire d'assurance. Toutes les plaintes concernant ce produit peuvent être transmises à AG Insurance SA, Service de Gestion des Plaintes (customercomplaints@aginsurance.be - numéro 02/664.02.00), bd. E. Jacqmain 53 à 1000 Bruxelles. Si la solution proposée par AG ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances (info@ombudsman.as), Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.

Autres informations pertinentes

Information

Les conditions générales sont disponibles gratuitement auprès de votre courtier et sur le site internet www.aginsurance.be. Chaque année, vous recevez, conformément à la loi, un relevé complet de votre contrat. Pour toutes autres informations relatives au produit, vous pouvez consulter le document «Informations utiles relatives à l'AG Business Invest Private ».

